



PRÉFET DE LA LOIRE

Direction départementale de la
protection des populations

ARRÊTÉ N° 334-DDPP-19 **portant modification de l'arrêté préfectoral n°232-DDPP-19 du 3 juillet 2019**

Le Préfet de la Loire

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable,

VU l'arrêté préfectoral n° 19-25 du 3 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BAZIN, Directeur départemental de la protection des populations de la Loire, ;

VU l'arrêté préfectoral n° 139/DDPP/19 du 8 avril 2019 portant subdélégation de signature pour les compétences générales et techniques,

VU l'arrêté préfectoral n°232-DDPP-19 du 3 juillet 2019 portant création des SIS sur le territoire de la communauté de communes du Pilat rhodanien,

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation,

SUR la proposition du directeur départemental de la protection des populations :

ARRÊTE

Article 1 : objet

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°232-DDPP-19 du 3 juillet 2019 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, est créé, sur le territoire de la communauté de communes du Pilat rhodanien les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

42SIS01381 commune de Chavanay « Parking RN 86 »

42SIS06740 commune de Pélussin « Décharge de Pélussin »

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°232-DDPP-19 du 3 juillet 2019 sont inchangées.

Article 2 : notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur

d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 3 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Loire et sera mis en ligne sur le portail des services de l'État dans la Loire.

Article 4 : délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Lyon, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 5 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le président de la communauté de communes du Pilat rhodanien, le directeur départemental de la protection des populations, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes et les maires de Chavanay et Pélussin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Étienne, le 26 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation

Patrick RUBI
Directeur Adjoint

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations
et par délégation



Identification

Identifiant	42SIS01381
Nom usuel	parking RN 86
Adresse	Parking route nationale 86
Lieu-dit	Verlieux
Département	LOIRE - 42
Commune principale	CHAVANAY - 42056
Autre(s) commune(s)	CHAVANAY - 42056

Caractéristiques du SIS Une source de pollution d'origine inconnue située sous le parking a entraîné une pollution des sols et des eaux souterraines (Captage AEP arrêté). Après son traitement en 2004, une pollution résiduelle subsiste.

Etat technique

Observations

Références aux Inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0041	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0041

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

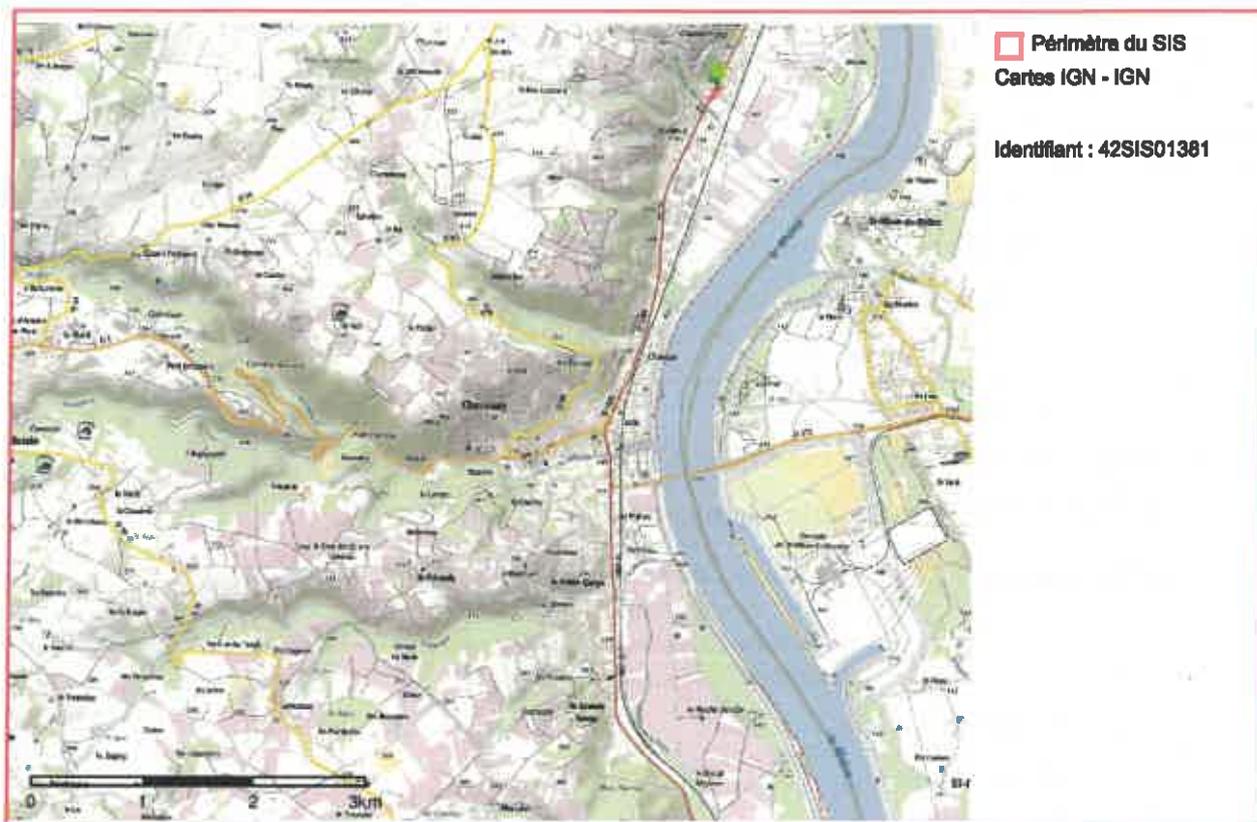
Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	836401.0 , 6483201.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1140 m ²
Perimètre total	226 m

Liste parcellaire cadastral

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS06740
Nom usuel	Décharge de Pélussin
Adresse	Lieu-dit "Grémieux"
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	PELUSSIN - 42168
Caractéristiques du SIS	<p>Ce site a accueilli une décharge de déchets ménagers, autorisée par arrêté préfectoral du 02/09/75.</p> <p>Un nouvel arrêté en date du 10/02/99 autorise le Président du SIVOM à poursuivre l'exploitation jusqu'au 01/07/2002, date à laquelle doivent intervenir la fermeture et la réhabilitation du site.</p> <p>En date du 10/11/2004, il a été constaté que la remise en état du site était conforme.</p>
Etat technique	
Observations	

Références aux Inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 833114.0 , 6481560.0 (Lambert 93)

Superficie totale 17902 m²

Perimètre total 957 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PELUSSIN	0A	1107	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1377	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1106	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1375	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1104	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1101	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1103	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1135	21/11/2018
PELUSSIN	0A	1105	21/11/2018

Documents

Cartographie

